

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 2.7.2008
COM(2008) 412 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Un agenda social renouvelé:
opportunités, accès et solidarité dans l'Europe du XXI^e siècle**

{SEC(2008) 2156}

{SEC(2008) 2157}

{SEC(2008) 2178}

{SEC(2008) 2184}

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
2.	La dimension sociale de l'Europe – Le moment est venu de se renouveler et d'imprimer un nouvel élan.....	4
3.	Objectifs de l'agenda social renouvelé pour les opportunités, l'accès et la solidarité ..	7
4.	Priorités de l'agenda social renouvelé pour les opportunités, l'accès et la solidarité ...	8
4.1.	Les enfants et les jeunes – l'Europe de demain	8
4.2.	Investissement dans le capital humain, création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, acquisition de nouvelles compétences	9
4.3.	Mobilité.....	11
4.4.	Vivre plus longtemps et en meilleure santé	12
4.5.	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	14
4.6.	Lutte contre la discrimination	15
4.7.	Opportunités, accès et solidarité au niveau mondial.....	16
5.	Les instruments de l'agenda social renouvelé pour les opportunités, l'accès et la solidarité.....	17
5.1.	Législation communautaire.....	17
5.2.	Dialogue social.....	18
5.3.	Méthode ouverte de coordination.....	18
5.4.	Financement communautaire	19
5.5.	Collaboration, dialogue et communication	20
5.6.	Garantir que toutes les politiques communautaires favorisent les opportunités, l'accès et la solidarité	21
6.	Conclusion.....	21

1. INTRODUCTION

Les progrès technologiques, la mondialisation et le vieillissement de la population transforment les sociétés européennes. Au cours de ces dernières années, le rythme du changement s'est accéléré. Les Européens vivent plus longtemps, en meilleure santé, dans le cadre de nouvelles configurations familiales et de nouveaux modes de travail. Les valeurs et les relations entre les générations évoluent. Les Européens se voient offrir des opportunités inconnues jusqu'alors, leurs choix se diversifient et leurs conditions de vie s'améliorent. L'Union européenne (UE), notamment grâce à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, à une intégration accrue du marché et à la stabilité macroéconomique, a joué un rôle important dans la création de ces perspectives, en favorisant l'emploi et la mobilité.

Dans le même temps, l'Europe demeure confrontée à de dures réalités: trop de personnes sont inactives ou au chômage et de trop nombreux jeunes quittent l'école prématurément, en conséquence de quoi trop d'individus (en particulier des enfants et des personnes âgées) vivent encore dans la pauvreté et l'isolement social. En outre, de nouveaux problèmes sont apparus: une population vieillissante et plus aisée va de pair avec une augmentation du taux de dépendance des personnes âgées et avec des pathologies liées à la société d'abondance (obésité, stress). Ce cortège de changements sociétaux profonds s'accompagne, en 2008, d'un ralentissement de l'économie mondiale: les ressources limitées (y compris les denrées alimentaires et l'énergie) font l'objet d'une concurrence accrue et les turbulences sur les marchés financiers persistent. Même si la solidité des paramètres fondamentaux de l'économie européenne devrait permettre à celle-ci de bien résister à ces chocs externes, ces évolutions récentes, parmi lesquelles la hausse spectaculaire des prix des denrées alimentaires et du pétrole, sont préoccupantes. Les plus démunis sont touchés de manière disproportionnée par ces évolutions. En outre, bien qu'il ressorte des sondages d'opinion que les Européens sont globalement satisfaits de leur qualité de vie, ils s'inquiètent malgré tout de l'avenir et craignent que leurs enfants soient moins bien lotis dans les années à venir.

Les politiques sociales doivent **évoluer au même rythme** que ces réalités en transformation – elles doivent être souples et adaptables aux changements. Tous les niveaux de gouvernance doivent faire face à ce défi.

Les actions dans le domaine social incombent essentiellement aux États membres et doivent être mises en place au plus près du citoyen, aux niveaux national et sous-national. Les pouvoirs et compétences de l'Union européenne en matière sociale sont limités. Néanmoins, l'Union, creuset de valeurs et de règles communes ainsi que de mécanismes de solidarité, est idéalement placée pour travailler en partenariat avec les États membres et les parties prenantes et pour favoriser la coopération en vue de gérer les mutations socioéconomiques, en particulier celles entraînées par la mondialisation et les technologies. Au cours de ces cinquante dernières années, elle est parvenue à relever les nouveaux défis qui surgissaient dans le domaine social, en soutenant la croissance et l'emploi dans un cadre macroéconomique sain, en favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes, en luttant contre la discrimination, en renforçant le partenariat social, en améliorant les conditions de travail et en assurant la cohésion sociale au moyen de mesures destinées à combattre les inégalités régionales et à faciliter l'adaptation aux changements économiques.

L'enjeu consiste désormais à s'appuyer sur ces bases solides en réalisant un **agenda social renouvelé**. Les objectifs fondamentaux sont définis dans le traité. En revanche, les moyens de les atteindre sont à renouveler. Il s'agit en priorité de **donner** aux individus **la possibilité et**

les capacités d'exploiter pleinement leur potentiel, tout en aidant dans le même temps ceux qui en sont incapables.

Cet agenda ne peut se limiter aux domaines sociaux traditionnels; il doit être **transversal** et pluridimensionnel, de façon à couvrir toute une série de domaines, allant des politiques du marché du travail à l'éducation, en passant par la santé, l'immigration et le dialogue interculturel. Dans les faits, les actions économiques et sociales aux échelons communautaire et national se complètent et se renforcent mutuellement. Telle est la raison pour laquelle le présent agenda social renouvelé est pleinement compatible avec la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, et consolide cette stratégie.

L'agenda social renouvelé décrit dans la présente communication s'articule autour de trois piliers: les **opportunités**, l'**accès** et la **solidarité**. Pour créer des opportunités, il est nécessaire d'accomplir des efforts soutenus axés sur des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ainsi que sur l'accroissement du bien-être. Il s'agit de supprimer les barrières, de faciliter la mobilité, de lutter contre la discrimination, de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, de soutenir les familles et de s'attaquer à de nouvelles formes d'exclusion sociale. Pour exploiter les opportunités qui se présentent à eux, les individus doivent avoir accès à un certain nombre de choses, et plus précisément à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux d'intérêt général. Ils devraient être en mesure de prendre une part active et de s'intégrer dans les sociétés dans lesquelles ils vivent. Il y a lieu d'apporter une aide aux personnes et aux régions qui ne parviennent pas à faire face et sont laissées sur le carreau par le rythme rapide du changement. C'est pourquoi l'agenda social renouvelé est également placé sous le signe de la solidarité: il prévoit d'intensifier les efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et d'étudier de nouveaux moyens d'aider les individus à s'adapter à la mondialisation et aux mutations technologiques. Pour ce faire, l'Union européenne doit innover dans la définition de ses cadres stratégiques, dans sa législation et dans sa façon de rapprocher les individus aux fins de l'échange de bonnes pratiques et de favoriser de nouvelles approches.

Le présent agenda social renouvelé tient compte des résultats de la vaste consultation publique¹ que la Commission a lancée en 2007 pour faire le bilan de la «réalité sociale» changeante de l'Europe. Il expose une série de mesures concrètes dans les domaines prioritaires mis en évidence dans la récente communication de la Commission européenne intitulée *Opportunités, accès et solidarité: vers une nouvelle vision sociale pour l'Europe du 21^e siècle*².

2. LA DIMENSION SOCIALE DE L'EUROPE – LE MOMENT EST VENU DE SE RENOUVELER ET D'IMPRIMER UN NOUVEL ELAN

Les valeurs sociales communes, sur lesquelles les fondations du projet européen se sont appuyées dès le début, sont indissociables des sentiments d'identité européenne. Les politiques communautaires ont une composante sociale marquée et des incidences sociales positives: la stratégie de Lisbonne a contribué à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. L'UEM et l'euro ont garanti la stabilité des prix et facilitent la création d'emplois et une croissance stable. Les politiques de cohésion sont venues en aide aux régions de l'UE moins développées et aux groupes défavorisés. Le marché unique a ouvert des

¹ http://ec.europa.eu/citizens_agenda/social_reality_stocktaking/index_fr.htm

² COM(2007) 726 du 20.11.2007.

perspectives, l'incidence sociale de l'ouverture des marchés étant prise en compte et faisant l'objet de mesures. Les politiques menées par l'Union européenne dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales ont entraîné une amélioration des conditions d'emploi, entre autres de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, et ont contribué à promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion sociale, et à lutter contre la discrimination, le racisme et la xénophobie.

Les vagues successives d'élargissement à de nouveaux États membres ont été une franche réussite permettant de consolider la démocratie et les droits fondamentaux et d'accroître la prospérité dans l'ensemble de l'Union européenne. L'histoire européenne s'est révélée être un processus concluant de «convergence sociale», dans la mesure où les économies des États membres adhérents se sont renforcées, même si ce processus est toujours en cours. Les normes européennes ainsi que les règles et les lignes directrices établies par l'Union ont joué un rôle dans ce processus. Ce palmarès en matière de convergence témoigne de la solidité des valeurs sociales communes de l'Europe et de la capacité de l'Union à favoriser leur développement. En bref, l'élargissement a permis de généraliser l'égalité des chances à tout le continent.

Les objectifs sociaux fondamentaux de l'Europe n'ont pas changé et peuvent se résumer à un solide attachement à des sociétés harmonieuses, fondées sur la cohésion et l'inclusion, qui respectent les droits fondamentaux et s'inscrivent dans des économies de marché saines. Ces principes sont clairement exprimés dans les objectifs de l'Union et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Toutefois, des évolutions récentes imposent de revoir d'urgence non pas la fin, mais les moyens. La **mondialisation** est le principal phénomène qui façonne notre temps.

Elle est déterminante, à la fois pour le fondement et pour l'orientation de l'agenda social européen. À l'époque de la génération passée, la dimension sociale a fait un gigantesque pas en avant, à mesure que le marché unique européen s'est élargi et approfondi. Dans les années 80, l'agenda social a été conçu comme un moyen de faire accepter la restructuration industrielle imposée par l'agenda «1992». L'accent était mis sur la protection de l'emploi et la nécessité de parvenir à un consensus entre les partenaires sociaux afin de faciliter les mutations industrielles. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un agenda social beaucoup plus large, qui permette à l'Europe de tirer pleinement parti des perspectives ouvertes par la mondialisation, d'aider les citoyens à s'adapter à des réalités changeantes et de faire preuve de solidarité envers les personnes qui souffrent de ces évolutions.

Couplée à la mondialisation, l'accélération des **mutations technologiques** a de vastes répercussions sur la société et de profondes implications pour les politiques sociales³. Elle augmente la demande de compétences, creusant le fossé entre les personnes qualifiées et celles qui ne le sont pas. Le taux de chômage moyen des travailleurs peu qualifiés avoisine les 10%, alors qu'il n'est que de 7% pour les personnes ayant achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de 4% pour celles qui ont fait des études supérieures. La question sociale primordiale, à longue échéance, est de savoir comment doter au mieux les individus des compétences appropriées pour leur donner de meilleures chances dans l'économie moderne, en qualité de travailleurs, d'entrepreneurs et de consommateurs. La problématique dépasse le cadre de la formation professionnelle au sens classique. Il s'agit de

³ Voir également le document de travail des services de la Commission «A renewed social agenda for Europe: Citizens Wellbeing in the Information Society», joint à la présente communication.

déterminer les types de qualifications et de compétences requis dans une économie d'un genre nouveau et la manière de doter les citoyens des outils nécessaires pour réussir. Telle est la raison pour laquelle l'Union européenne investit massivement dans le développement des compétences, soutient la mise en place de marchés du travail et de systèmes sociaux plus efficaces et plus durables, conjugue flexibilité et sécurité, et favorise la mobilité en matière d'éducation et de formation continue, ainsi que dans le domaine de la connaissance et de l'innovation.

Les **mutations démographiques** entraînent des changements sociétaux et imposent des solutions politiques innovantes. L'allongement de l'espérance de vie constitue l'une des plus grandes réussites de l'Europe. Toutefois, couplé à une baisse de la fécondité, le vieillissement de la population européenne exige d'apporter des changements majeurs à la manière dont nous vivons, travaillons et nous préparons à la retraite. Selon les prévisions, la population appartenant au groupe d'âge des 15 à 64 ans se rétrécira de 48 millions d'unités d'ici 2050, et le taux de dépendance doublera au cours de la même période⁴. Il y a lieu d'adapter avec souplesse les dépenses publiques dans le domaine social, afin de tenir compte du vieillissement de la population européenne et de l'évolution des modes de travail. Le renforcement de l'efficacité et de l'efficacités des régimes d'allocations sociales, notamment via une amélioration des incitations, de la gestion et de l'évaluation, et la hiérarchisation des programmes de dépenses, est devenu essentiel pour assurer la viabilité financière à long terme des modèles sociaux européens. L'Union européenne travaille en partenariat avec les États membres en vue de relever les défis communs, en soutenant les efforts qu'ils consentent pour garantir l'équité et la viabilité financière, tout en menant à bien la nécessaire réforme des systèmes de santé et des régimes de retraite. Le Conseil a récemment invité la Commission et le comité de politique économique de l'Union européenne à affiner l'analyse des dépenses sociales et des réformes nécessaires pour garantir l'équité, l'efficacité et l'efficacités⁵ (voir le document joint).

L'**immigration** contribue de façon notable à l'emploi, à la croissance et à la prospérité dans l'Union européenne. La demande de migrants, en particulier ceux dotés de compétences spécifiques, devrait augmenter au cours des années à venir, en raison des mutations démographiques et des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs et régions. Les États membres ont reconnu l'importance d'une action conjointe au niveau communautaire en vue de s'attaquer aux défis liés à l'immigration et à l'**intégration**.

La Commission a récemment proposé une vaste politique commune de l'immigration pour l'Europe⁶, qui prévoit une action coordonnée et vise à promouvoir la prospérité, la solidarité et la sécurité. Pour pouvoir tirer parti au mieux des possibilités offertes par l'immigration, il y a lieu de s'attacher d'emblée à faciliter dans le même temps une intégration réussie, ce qui passe notamment par l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Ce processus pose également une série d'autres problèmes complexes et nécessite des efforts dans différents secteurs, tels que la santé, le logement et l'éducation.

Le **changement climatique** et les nouveaux modes d'utilisation de l'énergie créeront de nouvelles opportunités, mais auront aussi des répercussions sociales. L'Union européenne, qui

⁴ Le rapport entre les personnes âgées de plus de 65 ans et la population d'âge actif (15-64 ans), actuellement de 1 pour 4, augmentera pour passer à 1 pour 2 en 2050.

⁵ Conclusions du Conseil ECFIN du 14 mai 2008, disponibles à l'adresse suivante: http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ecofin/100325.pdf

⁶ COM(2008) 359 du 17.6.2008.

est en première ligne des efforts internationaux en matière de lutte contre le changement climatique, analyse également les conséquences socioéconomiques de ce dernier et élabore des politiques de soutien aux adaptations qu'il entraînera. Le passage à une économie durable à faibles émissions de CO₂ revêt une importance fondamentale pour le bien-être des générations futures. L'Union européenne peut contribuer à l'exploitation de nouvelles possibilités de développement économique et à la création d'«emplois verts», en maintenant la solidarité avec les groupes vulnérables et en agissant en concertation avec les partenaires sociaux. Dans ce contexte, il faudra prêter attention au risque de «pauvreté énergétique».

3. OBJECTIFS DE L'AGENDA SOCIAL RENOUVELE POUR LES OPPORTUNITES, L'ACCES ET LA SOLIDARITE

L'agenda social renouvelé repose sur trois objectifs connexes d'égale importance:

- Créer des opportunités: autrement dit, créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et faciliter la mobilité. Dans des sociétés où tous les individus sont considérés comme égaux, nulle barrière d'aucune sorte ne devrait exister pour qui que ce soit. Cela implique de donner à chacun la chance d'exploiter pleinement son potentiel, tout en respectant la diversité de l'Europe, en s'attaquant à la discrimination manifeste et indirecte, et en luttant contre le racisme et la xénophobie.
- Assurer un accès: chacun partant dans la vie d'une situation très différente, il n'est pas possible de garantir des opportunités sans améliorer l'accès des personnes les plus défavorisées. Tous les citoyens doivent avoir accès à une éducation, à une protection sociale, à des soins de santé et à des services de qualité, susceptibles de les aider à surmonter les inégalités de départ et permettant à tous de vivre plus longtemps, en meilleure santé. Il faut donner aux jeunes Européens les moyens de tirer parti des perspectives qui s'ouvrent à eux. Tous les Européens devraient avoir accès à l'éducation et pouvoir développer leurs compétences à tout moment de leur vie (écoles de la deuxième chance ou éducation et formation tout au long de la vie, par exemple) pour être en mesure de s'adapter au changement et de prendre un nouveau départ à différents stades de leur vie.
- Faire preuve de solidarité: les Européens partagent un attachement à la solidarité sociale: entre les générations, entre les régions, entre les plus aisés et les plus démunis, et entre les États membres plus riches et plus pauvres. La solidarité fait partie intégrante du mode de fonctionnement de la société européenne et des relations entre l'Europe et le reste du monde. Une réelle égalité des chances est à la fois une question d'accès et de solidarité. La solidarité renvoie aux mesures prises pour aider les personnes défavorisées, celles qui ne peuvent pas profiter d'une société ouverte, en mutation rapide. Elle signifie favoriser l'inclusion sociale et l'intégration, la participation et le dialogue, et combattre la pauvreté. Elle implique d'aider les personnes qui, en raison de la mondialisation et des mutations technologiques, sont confrontées à des problèmes temporaires, transitoires.

Les mesures destinées à atteindre ces objectifs relèvent essentiellement de la compétence des États membres, aux échelons national, régional et local. Le champ d'action est vaste et nécessite la fixation de priorités. Partant, l'agenda défini ci-après est axé sur un certain nombre de domaines clés dans lesquels l'action de l'Union européenne présente une valeur ajoutée manifeste et respecte pleinement les principes de subsidiarité et de proportionnalité. Ces domaines sont les suivants: les jeunes, le capital humain, une vie plus longue et une meilleure santé, la mobilité, l'inclusion sociale, la lutte contre la discrimination et l'égalité des

chances, ainsi que la participation et le dialogue avec les citoyens. Les actions prévues dans chacun de ces domaines concourent à la réalisation des trois objectifs – opportunités, accès et solidarité. Elles reflètent la nécessité, pour l'Union européenne, d'innover et d'évoluer – dans la définition de ses cadres stratégiques, dans sa législation et dans sa façon de rapprocher les individus aux fins de l'échange de bonnes pratiques et de favoriser la mise au point de nouvelles approches.

4. PRIORITES DE L'AGENDA SOCIAL RENOUVELE POUR LES OPPORTUNITES, L'ACCES ET LA SOLIDARITE

4.1. Les enfants et les jeunes – l'Europe de demain

L'avenir de l'Europe repose sur sa jeunesse. Or, de nombreux jeunes voient leurs chances de réussir dans la vie gâchées: ils n'ont pas les opportunités et l'accès à l'éducation et la formation nécessaires pour donner la pleine mesure de leurs capacités. La pauvreté représente une menace pour dix-neuf millions d'enfants et de jeunes et, chaque année, six millions d'élèves abandonnent l'enseignement secondaire. Des mesures s'imposent pour briser le cercle vicieux privations – modes de vie peu sains – mauvais résultats scolaires – exclusion sociale des enfants. Le chômage élevé des jeunes, le nombre trop important de jeunes quittant prématurément l'école, ainsi que le manque relatif de sécurité de l'emploi et les inégalités salariales dont les jeunes pâtissent sont autant de problèmes auxquels il y a lieu de s'attaquer. Il ne faut pas négliger non plus les préoccupations des jeunes, qui craignent d'être moins bien lotis que les générations précédentes dans leur vieillesse, malgré le fait qu'ils travailleront plus longtemps. Tous les enfants doivent recevoir une éducation qui les prépare au monde d'aujourd'hui et leur donne une chance équitable. Il faut les encourager à atteindre des niveaux plus élevés de qualification et de compétence que leurs parents, dans des domaines différents.

L'Union européenne peut contribuer à définir de nouvelles formes de solidarité intergénérationnelle et à agir sur les problèmes spécifiques auxquels les jeunes sont actuellement confrontés, entre autres l'accès à l'éducation et la formation, au marché du travail, au logement et au financement. Le Pacte européen pour la jeunesse adopté par le Conseil européen en mars 2005 définit un cadre commun pour l'action de l'Union et des États membres. La Commission poursuivra une série d'activités axées sur les enfants et les jeunes: la prise en compte systématique des droits des enfants dans les actions de l'UE, l'intensification des efforts visant à promouvoir et protéger les droits de l'enfant⁷, des actions dans le domaine de la jeunesse et de la santé, des mesures destinées à encourager une utilisation sûre de l'internet⁸ et des initiatives plus poussées sur la sécurité routière.

Prochaines étapes:

L'agenda social renouvelé comprend:

- une communication sur l'enseignement scolaire, destinée à soutenir les efforts déployés par les États membres pour améliorer la qualité de leurs systèmes éducatifs et atteindre les objectifs fixés concernant le nombre de jeunes quittant prématurément l'école, l'aptitude à lire et écrire, la poursuite d'études secondaires et la préparation des jeunes à l'éducation et la formation tout au long de la vie. Cette communication fait suite à une consultation publique sur le thème «Quelle école pour le XXI^e siècle?». La maximalisation de l'efficacité et de

⁷ Voir http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/children/fsj_children_intro_en.htm

⁸ COM(2008) 106 du 27.2.2008.

l'équité de l'enseignement primaire et de la formation est une composante essentielle de l'action tendant à assurer des chances égales à tous les jeunes;

- un livre vert intitulé «Migration et mobilité: les enjeux pour les systèmes éducatifs européens».

Dans le courant des années 2008/2009, la Commission:

- publiera une communication relative au développement de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse, qui mettra particulièrement l'accent sur les jeunes ayant moins d'opportunités;

- mettra au point une approche plus générale de la pauvreté des enfants, fondée sur des objectifs quantitatifs (voir le point 5.2) et inspirée de la stratégie européenne en matière d'inclusion et de protection sociale.

4.2. Investissement dans le capital humain, création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, acquisition de nouvelles compétences

Le nouvel agenda social fait partie intégrante de la stratégie de Lisbonne et de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. L'une des principales actions que l'Union puisse entreprendre pour contribuer au bien-être des citoyens est de favoriser la croissance et l'emploi, étant donné qu'une économie saine est la base de la prospérité et qu'un emploi est le meilleur moyen d'échapper à la pauvreté. La stratégie de Lisbonne et l'UEM dopent l'emploi, grâce à la stabilité des prix, à la baisse du chômage et à l'amélioration de la productivité. Selon les prévisions économiques du printemps 2008, trois millions d'emplois devraient être créés en 2008 et 2009, en plus des sept millions et demi déjà créés en 2006 et 2007. Les petites et moyennes entreprises ont un rôle clé à jouer dans la création d'emplois de meilleure qualité, comme énoncé clairement dans le «Small Business Act for Europe»⁹ adopté récemment.

Compte tenu de la mondialisation et de l'évolution rapide des technologies, l'une des missions fondamentales de l'UE est d'aider les États membres à moderniser les marchés du travail et à anticiper les changements et les restructurations. L'UE a adopté des principes et parcours communs en matière de flexisécurité, fondés sur des arrangements contractuels souples et sûrs, l'éducation et la formation tout au long de la vie, des politiques actives du marché du travail et des systèmes de sécurité sociale modernes, afin de faciliter les transitions sur le marché du travail et de rendre le travail rémunérateur. La Commission travaille de concert avec les États membres et les partenaires sociaux en vue d'appliquer la flexisécurité au niveau national, dans le cadre de leurs programmes de réforme liés à la stratégie de Lisbonne. Sur le plan législatif, il importe que le Parlement européen et le Conseil aboutissent à une conclusion rapide et positive concernant les propositions de directives relatives au temps de travail et au travail intérimaire.

Le dialogue social à l'échelon européen est essentiel pour faciliter le changement. La directive sur les comités d'entreprise européens constitue un outil de dialogue entre les employeurs et les travailleurs, et pourrait encore faire l'objet d'améliorations. Des partenariats entre partenaires sociaux et pouvoirs publics sont actuellement établis en vue d'anticiper et de gérer le changement.

⁹ COM(2008) 394 du 25.6.2008.

Les Fonds structurels offrent une aide financière aux États membres, aux régions, aux municipalités, aux entreprises et aux citoyens pour leur permettre d'anticiper l'évolution de la situation et de s'y adapter. Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), créé en 2007, fournit un soutien pour la réintégration rapide sur le marché de l'emploi de travailleurs licenciés à la suite de changements que la mondialisation a induits dans la structure des échanges commerciaux. Le FEM a eu des effets positifs dans plusieurs États membres. Néanmoins, son potentiel pourrait encore être davantage exploité.

L'immigration joue déjà un rôle important pour ce qui est de combler les pénuries de main-d'œuvre et les déficits de compétences. Les mutations démographiques devraient entraîner une augmentation de la demande de migrants, en particulier ceux dotés de compétences spécifiques. La récente communication de la Commission sur une politique commune de l'immigration pour l'Europe¹⁰ présente un certain nombre d'initiatives destinées à faire en sorte que la migration économique soit bien gérée, en partenariat avec les États membres, sur la base de principes arrêtés d'un commun accord. L'intégration est l'un de ces grands principes.

L'éducation et l'investissement dans la formation du capital humain, en général, sont essentiels pour garantir la participation au marché du travail et l'inclusion sociale et pour renforcer la compétitivité de l'UE. Dans ce monde en mutation rapide, les individus doivent avoir accès à des opportunités à différents stades de leur vie. Il convient donc de favoriser résolument l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi que le renouvellement permanent des compétences, en adéquation avec les besoins actuels et futurs du marché du travail. La Commission présentera des initiatives concernant les compétences et l'aide à apporter aux États membres dans la modernisation de leurs systèmes d'éducation, dans les limites du traité. La palette de compétences moderne comprend, outre celles favorisant le savoir numérique, médiatique et financier, de nouvelles aptitudes – liées à la capacité d'entreprendre, à la mise en place d'une économie à faibles émissions de CO₂ et aux technologies de l'information et de la communication.

Les réformes nécessaires seront réalisées dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, qui inclut la stratégie européenne pour l'emploi, et de la méthode ouverte de coordination en matière d'éducation et de formation. Des mesures seront également prises en vue de promouvoir la formation à l'entrepreneuriat, les compétences dans le domaine des TIC ou «compétences numériques»¹¹ et l'éducation financière dans l'Union européenne.

Prochaines étapes:

Dans le cadre du paquet, la Commission présente:

- une directive visant à améliorer le fonctionnement des comités d'entreprise européens, afin d'assurer un dialogue social effectif en cas d'opérations de restructuration. L'agenda social renouvelé est également assorti de deux documents de travail des services de la Commission: l'un encourage et aide les partenaires sociaux à intensifier leurs efforts visant à anticiper et gérer les mutations structurelles, l'autre souligne l'importance des accords transnationaux au niveau des entreprises;

¹⁰ COM(2008) 359 du 17.6.2008.

¹¹ COM(2007) 496 du 7.9.2007.

- un rapport sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui analyse sa première année d'existence, indique la manière dont les procédures pourraient être simplifiées et rationalisées, et propose un certain nombre de pistes pour l'amélioration du FEM.

Dans le courant des années 2008/2009, la Commission proposera:

- une initiative «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux», qui fournira une première évaluation des besoins en main-d'œuvre et en compétences jusqu'en 2020 et une cartographie des instruments d'anticipation existant aux niveaux national et européen, et définira une approche plus efficace permettant de garantir une anticipation et une mise en correspondance de l'offre et de la demande de main-d'œuvre par l'établissement de synergies entre les politiques de l'emploi et les politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation;

- un cadre stratégique actualisé permettant l'application de la méthode ouverte de coordination à la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation;

- une communication sur le multilinguisme dans l'Union européenne.

4.3. Mobilité

La libre circulation des personnes, qui contribue à accroître la croissance économique et la compétitivité, est une source abondante d'opportunités pour les citoyens. Les Européens sont de plus en plus mobiles. L'Union européenne est dotée d'un cadre juridique solide prévoyant la libre circulation des travailleurs. En outre, elle apporte une aide concrète destinée à faciliter la mobilité et à supprimer les obstacles potentiels. Elle favorise par exemple la libre circulation des travailleurs dans le cadre du Plan d'action européen pour la mobilité de l'emploi.

L'Union encourage également la mobilité des étudiants et des jeunes à travers divers programmes européens transnationaux, tels que le programme Erasmus. Leurs aptitudes linguistiques et interculturelles ainsi que leur capacité d'insertion professionnelle s'en trouvent renforcées et ils se montrent ensuite plus ouverts à une future mobilité professionnelle et géographique.

La directive sur le détachement des travailleurs a contribué à promouvoir la libre circulation des services, tout en protégeant les travailleurs et les conditions de travail. Cependant, le détachement de travailleurs d'un État membre à l'autre soulève aussi un certain nombre de questions concernant l'application des législations et pratiques communautaires et nationales aux travailleurs détachés. La Commission a récemment adopté une recommandation¹² relative à l'amélioration de la coopération administrative en vue de combattre le travail non déclaré et d'assurer un degré de confiance approprié entre les États membres.

Récemment, certaines questions ont également été largement débattues à la suite des arrêts rendus par la Cour européenne de justice (dans les affaires Laval, Viking et Rüffert). La Commission aidera les États membres à mettre véritablement à profit les possibilités offertes par la directive actuelle sur le détachement des travailleurs. Dans le même temps, sur la base

¹² Recommandation de la Commission du 3 avril 2008 relative à l'amélioration de la coopération administrative dans le contexte du détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services.

d'une analyse approfondie des arrêts et d'autres précédents, elle examinera toutes ces questions avec les partenaires sociaux et les États membres et s'attaquera aux points préoccupants, entre autres à l'occasion d'un forum spécialement organisé à cette intention à l'automne 2008. La Commission est soucieuse de veiller à éviter toute contradiction entre les libertés fondamentales inscrites dans le traité et la protection des droits fondamentaux. Elle évaluera et étudiera les questions préoccupantes, et y apportera une réponse, notamment en fournissant des orientations interprétatives, si nécessaire.

Dans ce contexte, la Commission se félicite vivement de la position commune arrêtée par le Conseil des ministres le 9 juin 2008 qui, en ce qui concerne les travailleurs intérimaires, établit le principe de l'égalité de traitement dès le premier jour, à moins que les partenaires sociaux n'en décident autrement.

Prochaines étapes:

Dans le cadre du paquet, la Commission:

- invite les partenaires sociaux et les États membres à examiner les questions soulevées par les récents arrêts de la Cour et à organiser un forum pour promouvoir le débat et l'échange de bonnes pratiques entre les parties prenantes quant au respect des droits sociaux dans le contexte d'une mobilité accrue de la main-d'œuvre. La Commission apportera son soutien aux États membres et, avec ces derniers et les partenaires sociaux, examinera comment aborder les questions préoccupantes;

- continue à développer une «cinquième liberté» en supprimant les entraves à la libre circulation des connaissances, soit en favorisant la mobilité de groupes spécifiques tels que les chercheurs¹³, les jeunes entrepreneurs¹⁴, les jeunes¹⁵ et les volontaires¹⁶. Elle s'efforcera également d'assurer une application complète et rigoureuse de la directive relative à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles¹⁷.

4.4. Vivre plus longtemps et en meilleure santé

Le vieillissement de la société européenne appelle une panoplie de mesures, allant du soutien à la recherche sur la façon dont les technologies de l'information peuvent améliorer la santé et le bien-être des personnes âgées à l'évaluation des réformes à introduire dans les régimes de retraite et de soins de santé pour répondre aux besoins d'une population vieillissante tout en garantissant la viabilité des finances publiques.

L'Union européenne devrait faciliter l'accès de tous à des soins de santé de qualité. Le renforcement des droits des patients à des soins de santé transfrontaliers constitue un aspect important de cette démarche. Il y a lieu de clarifier les droits des patients et d'établir un cadre permettant aux États membres de conserver leur capacité de décision en ce qui concerne leurs systèmes de santé nationaux, sans perdre de vue la nécessité d'un financement durable. Il est également nécessaire d'encourager la mobilité des patients et des professionnels en facilitant

¹³ COM(2008) 317 du 25.5.2008 «Favoriser les carrières et la mobilité: un partenariat européen pour les chercheurs»

¹⁴ Projet pilote 2008-2010.

¹⁵ Livre vert prévu pour juin 2009.

¹⁶ Proposition de recommandation du Conseil (document joint).

¹⁷ Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

l'interopérabilité transfrontalière des dossiers médicaux électroniques, tout en garantissant le respect de la vie privée.

L'UE appuie les efforts consentis par les États membres pour assurer la pérennité financière des systèmes de protection sociale, y compris dans le secteur de la santé, ainsi que le versement, à l'avenir, de pensions convenables, et pour préserver des services de qualité et accessibles. La viabilité financière et l'adéquation sociale constituent, depuis 2006, des objectifs conjoints dans ces domaines au titre de la méthode ouverte de coordination. La Commission et les États membres analysent également l'incidence économique et budgétaire du vieillissement de la population et des réformes des régimes de retraite et de soins.

La pauvreté, le chômage, le faible niveau d'instruction, les risques génétiques et le handicap sont autant de facteurs associés aux problèmes de santé. La stratégie européenne en matière de santé¹⁸ adoptée en octobre 2007 met en évidence les valeurs partagées d'universalité, d'accès à des soins de santé de qualité, d'équité et de solidarité. Elle prévoit des actions ayant pour but de relever les défis liés au vieillissement de la population européenne et aux inégalités croissantes dans le domaine de la santé. Le portail européen de la santé permet aux citoyens et aux parties prenantes d'accéder à des informations sur des questions de santé essentielles.

La stratégie en matière de santé et de sécurité au travail adoptée par la Commission en 2007¹⁹ aide les travailleurs à rester plus longtemps sur le marché de l'emploi en les protégeant davantage contre les risques présents sur les lieux de travail. Cette stratégie a l'ambition de réduire les accidents survenus au travail de 25% d'ici 2012.

Prochaines étapes:

La Commission:

- proposera une directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers. Cette directive établira un cadre communautaire pour les soins de santé transfrontaliers sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne de justice. Elle contribuera à assurer une clarté juridique suffisante concernant les droits des patients ainsi que des soins de santé transfrontaliers de qualité élevée, sûrs et efficaces. En outre, elle établit un cadre de coopération européenne respectant pleinement les principes sur lesquels reposent les systèmes nationaux et garantissant leur viabilité;
- présentera une recommandation concernant l'interopérabilité transfrontalière des dossiers médicaux électroniques, qui facilitera la mobilité des patients et des professionnels;
- présentera, à l'automne 2008, une communication axée sur les mesures à prendre pour répondre aux besoins d'une population vieillissante. Dans le cadre du plan d'action européen «Bien vieillir dans la société de l'information», un nouveau programme financé par l'UE et relatif à l'assistance à l'autonomie octroiera plus de 600 millions d'euros à la recherche sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées à leur domicile, sur le lieu de travail et dans la société de manière générale;

¹⁸ COM(2007) 630 du 23.10.2007.

¹⁹ COM(2007) 62 du 21.2.2007.

- publiera, au printemps 2009, un rapport actualisé relatif à l'incidence du vieillissement de la population sur les dépenses publiques, suivi par une communication sur la pérennité des finances publiques à l'automne 2009;
- publiera une communication sur les inégalités dans le domaine de la santé courant 2009, sur la base de la MOC en matière d'inclusion sociale et de protection sociale;
- proposera une communication et un projet de recommandation du Conseil sur la sécurité des patients et la qualité des services de santé, englobant la prévention et la lutte contre les infections associées aux soins de santé, ainsi qu'une communication sur la télémédecine et les outils novateurs des technologies de l'information et de la communication pour la gestion des maladies chroniques;
- publiera un livre vert sur le personnel du secteur de la santé au sein de l'UE – un facteur crucial de la qualité des services de santé dispensés. Ce livre vert examinera les enjeux du vieillissement de la population, de la mobilité et des mutations technologiques, ainsi que la manière d'y faire face.

4.5. Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Quelque 78 millions d'Européens, soit 16% de la population de l'UE, sont menacés par la pauvreté. Celle-ci frappe en particulier les chômeurs, les personnes handicapées et les personnes âgées, les femmes étant concernées de manière disproportionnée par ce phénomène. L'emploi ne constitue même pas une protection: la pauvreté parmi les travailleurs se répand et représente une menace pour quelque 8% d'entre eux. Il existe des barrières et obstacles financiers qui empêchent ou dissuadent certains groupes de population d'accéder pleinement à l'emploi, aux possibilités de formation et d'éducation, au logement et aux soins de santé. Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, l'UE prend part à la coordination des initiatives en faveur d'une inclusion active, dont celles promouvant l'insertion sur le marché du travail, le renforcement de l'attrait financier du travail et l'éducation et la formation tout au long de la vie, en particulier pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. La Commission veille en outre à ce que les règles du marché intérieur et de la concurrence facilitent la mise en place de services sociaux de qualité, accessibles et viables, y compris ceux fournis par des entreprises de l'économie sociale (par ex. les coopératives et les mutuelles).

Prochaines étapes:

Dans le cadre du paquet, la Commission présente le premier rapport biennal sur les services sociaux d'intérêt général. En 2008-2009, elle:

- proposera une recommandation sur l'inclusion active qui abordera les questions de l'aide au revenu, les liens avec le marché du travail et l'amélioration de l'accès aux services de qualité. Le projet d'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (en 2010) sera l'occasion, pour l'UE et ses États membres, de renouveler leur engagement politique en faveur de ces objectifs fondamentaux du traité CE;
- réorganisera et étendra considérablement le programme d'aide alimentaire destiné aux populations les plus défavorisées d'Europe. Ce programme a permis de fournir des denrées alimentaires à plus de 13 millions de personnes en 2006 et revêt une importance accrue dans le contexte de la hausse du prix des produits alimentaires;

- lancera des initiatives visant à améliorer la culture numérique, à accroître le déploiement de la large bande dans les régions mal desservies²⁰ et à renforcer l'accès des personnes handicapées à la société de l'information²¹ – ainsi que l'accessibilité – dans le but de lutter contre la fracture numérique. Une action est en outre prévue pour promouvoir l'inclusion financière, de manière à ce que tout citoyen de l'UE puisse avoir accès à un service bancaire de base.

4.6. Lutte contre la discrimination

La recherche d'opportunités implique de lutter systématiquement contre la discrimination, le racisme et la xénophobie. Outre la protection législative accordée de longue date sur la base de l'égalité entre les sexes, l'UE s'est dotée d'une législation interdisant la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle dans le domaine de l'emploi ainsi que la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique en matière d'emploi, d'éducation, de protection sociale et d'accès aux biens et services. Un élément clé de l'agenda social renouvelé vient compléter ce cadre juridique, sous la forme d'une proposition de directive visant à lutter contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et à mettre en application le principe d'égalité de traitement en dehors du domaine de l'emploi.

L'UE participe activement à la lutte contre le racisme et la xénophobie, et encourage le Conseil à adopter officiellement la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie sur laquelle un accord politique a été obtenu en avril 2007.

Au cours des cinquante dernières années, l'UE a favorisé l'égalité des sexes (l'une de ses valeurs fondamentales) en élaborant un cadre législatif complet. Par l'intermédiaire du Fonds social européen, elle a investi pour qu'augmente le taux d'activité des femmes. Le taux d'emploi de ces dernières est passé de 54,3% en 2001 à 57,2% en 2006 et l'objectif des 60% en 2010 est réalisable. Des inégalités subsistent, toutefois, comme en témoignent les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Par ailleurs, les femmes demeurent sous-représentées dans les processus de prise de décisions économiques et politiques²².

Prochaines étapes:

Dans le cadre du paquet, la Commission:

- propose une directive visant à lutter contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et à mettre en application le principe d'égalité de traitement en dehors du domaine de l'emploi. Elle poursuivra en outre son action non législative en faveur de l'égalité, en étroite collaboration avec les États membres, la société civile et les partenaires sociaux²³;

- fait le point sur les instruments et politiques communautaires en faveur de la communauté rom d'Europe (voir le rapport correspondant en annexe).

En outre, la Commission:

²⁰ COM(2006) 129 du 20.3.2006.

²¹ COM(2007) 694 du 8.11.2007.

²² Women and men in decision-making 2007, Commission européenne 2008.

²³ Voir la communication jointe «Non-discrimination et égalité des chances: un engagement renouvelé»

- renforcera l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses politiques et actions, notamment dans les domaines couverts par le présent agenda social renouvelé, conformément aux engagements pris dans la feuille de route de l'UE pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010) et dans le Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes;
- établira un rapport, en 2008, sur la mise en œuvre de la feuille de route et présentera, en 2010, une évaluation et une stratégie de suivi;
- envisagera de présenter, en septembre 2008, des propositions législatives visant à accroître la conciliation de la vie privée et professionnelle par l'amélioration des dispositions en matière de congé parental, l'introduction de nouvelles formes de congé (congé de paternité ou d'adoption et congé filial) et le renforcement de la protection des femmes enceintes;
- continuera à combattre l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, conformément à sa communication adoptée en juillet 2007²⁴, notamment en étudiant les possibilités d'améliorer le cadre législatif et l'application de celui-ci, en exploitant pleinement la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi, en encourageant les employeurs à s'engager en faveur de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins et en soutenant l'échange de bonnes pratiques à l'échelle communautaire;
- publiera, en septembre 2008, un rapport sur les objectifs dits de Barcelone en ce qui concerne la disponibilité de structures de garde d'enfants;
- axera la méthode ouverte de coordination sur la réduction du taux de risque de pauvreté des femmes, en particulier des femmes âgées;
- prendra des mesures sur les disparités entre les femmes et les hommes en matière d'entrepreneuriat (en Europe, seulement 31% des chefs d'entreprise sont des femmes).

4.7. Opportunités, accès et solidarité au niveau mondial

L'UE coopère avec des partenaires nationaux et internationaux pour défendre des normes sociales élevées qui protègent les travailleurs, les consommateurs et l'environnement. L'action coordonnée de l'UE contribue à façonner les priorités internationales et à mettre à profit les retombées positives de la mondialisation et de la gestion du changement. La Commission accordera une attention accrue à la sensibilisation à ses politiques sociales en dehors de l'Union et aux conséquences sociales de ses politiques internes à l'échelle mondiale.

La Commission poursuivra sa coopération avec les pays candidats et les pays potentiellement candidats dans le domaine social et les secteurs connexes²⁵. Elle contribuera aux initiatives internationales visant à promouvoir la dimension sociale de la mondialisation. Elle poursuivra en outre le dialogue politique mené sur le thème de l'emploi et des affaires sociales dans les instances régionales et bilatérales, notamment avec les pays partenaires de la politique européenne de voisinage et les économies émergentes. La Commission veillera à ce que ses politiques dans les domaines des relations extérieures, du commerce et du développement au

²⁴ COM(2007) 424 du 18.7.2007.

²⁵ Voir par ex. la communication de la Commission «Balkans occidentaux: renforcer la perspective européenne», COM(2008) 127 du 5.3.2008.

sens le plus large contribuent à favoriser les opportunités, l'accès et la solidarité au-delà des frontières de l'Union.

Elle intégrera la notion de travail décent et les préoccupations sociales dans les accords conclus entre l'UE et les pays tiers et renforcera la dimension sociale des politiques commerciales ou liées au commerce (notamment par le système de préférences généralisées et les négociations sur un accord de libre-échange). Les politiques extérieures et de développement et l'aide accordée dans ces domaines serviront également à appuyer l'essor des systèmes de protection sociale et la modernisation des marchés du travail, et contribueront aux initiatives internationales abordant la dimension sociale de la mondialisation et des changements climatiques.

Prochaines étapes:

La Commission réaffirme son engagement à défendre les priorités arrêtées à l'échelle internationale en faveur du travail décent, y compris par la coopération avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'autres partenaires, et la mobilisation de toutes les politiques communautaires concernées (voir le rapport en annexe mettant en évidence les progrès accomplis depuis 2006). La Commission invite en outre tous les États membres à montrer l'exemple en ratifiant et en appliquant les conventions de l'OIT répertoriées comme étant à jour par cette organisation.

La Commission continuera à encourager la responsabilité sociale des entreprises en collaboration avec toutes les parties prenantes.

5. LES INSTRUMENTS DE L'AGENDA SOCIAL RENOUVELE POUR LES OPPORTUNITES, L'ACCES ET LA SOLIDARITE

Le bilan de la réalité sociale a confirmé que les citoyens et les parties prenantes attendent de l'UE qu'elle apporte une valeur ajoutée au développement social tout en tenant compte des principes de subsidiarité, de proportionnalité et de diversité. L'Union continuera à œuvrer dans ce sens grâce aux instruments prévus par le traité CE (la législation, le dialogue social, la méthode ouverte de coordination, le financement communautaire, la participation de la société civile) ainsi qu'en exploitant le potentiel de synergies entre ces instruments dans le contexte d'une démarche globale et d'un panachage plus «astucieux» des moyens d'action. La coordination et la surveillance des politiques économiques et budgétaires jouent également un rôle important en la matière.

5.1. Législation communautaire

L'UE a mis en place un cadre législatif solide en faveur du bien-être des Européens en établissant et renforçant leurs droits en tant que citoyens, consommateurs et travailleurs dans de nombreux domaines, dont la mobilité, la santé et la sécurité, les conditions de travail, la sécurité sociale, l'information et la consultation, l'égalité des sexes et la non-discrimination.

Dans certains cas, une nouvelle législation communautaire peut apporter des solutions s'il existe un large consensus sur sa pertinence et des éléments attestant sa valeur ajoutée de manière convaincante. Il conviendra d'actualiser et de simplifier la législation existante à la lumière des questions émergentes (par ex. dans le domaine de la discrimination, de la santé et de la sécurité), des nouvelles formes d'organisation du travail (par ex. les comités d'entreprise européens, la conciliation de la vie privée et professionnelle) et de la jurisprudence de la Cour

de justice européenne (par ex. le temps de travail, la sécurité sociale, les soins de santé transfrontaliers).

La législation en vigueur doit être appliquée et respectée de manière effective. Les cas de mise en œuvre inappropriée résultent souvent d'une méconnaissance des dispositions ou d'une coordination et coopération insuffisantes entre les autorités nationales. La Commission, avec le concours des États membres, des partenaires sociaux et d'autres acteurs, s'efforcera de résoudre ces problèmes, dans le prolongement de sa communication intitulée «Pour une Europe des résultats – application du droit communautaire»²⁶ et du soutien qu'elle apporte aux citoyens et aux entreprises dans le contexte du réexamen du marché unique.

5.2. Dialogue social

Le dialogue social européen, l'une des pierres angulaires du modèle social européen, joue un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques communautaires. Le droit accordé aux partenaires sociaux par le traité CE d'être consultés avant toute initiative de la Commission dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, de mener eux-mêmes les négociations sur les questions que leur soumet la Commission ou de conclure des accords autonomes de leur propre initiative a engendré de nombreux résultats positifs, par exemple leurs accords relatifs au congé parental, à la violence et au stress au travail, au télétravail et à la convention de l'OIT sur les gens de mer. Le paquet dont fait partie la présente communication comprend un document de travail des services de la Commission sur le télétravail ainsi qu'une proposition relative à l'accord des partenaires sociaux sur la convention du travail maritime de l'OIT.

La Commission invite les partenaires sociaux à exploiter pleinement les possibilités qu'offre le dialogue social européen. Forts de leurs connaissances et de leur expérience, ils sont les mieux placés pour déceler la transformation des réalités sociales et ont un rôle spécifique à jouer, en recherchant les réponses à apporter à ces changements. L'UE continuera à faciliter le dialogue social, y compris à l'échelon sectoriel et dans les entreprises, ainsi que l'application des accords-cadres européens par les partenaires sociaux nationaux.

5.3. Méthode ouverte de coordination

Les méthodes ouvertes de coordination (MOC) constituent des éléments clés de l'agenda social de l'UE, qui ont aidé les États membres à élaborer une vision commune des défis sociaux, les ont incités à coopérer et à s'inspirer de leurs pratiques respectives, ont engendré un nouvel élan pour l'adoption et la mise en œuvre des réformes et ont favorisé l'élaboration de politiques davantage fondées sur la connaissance, orientées vers l'ouverture, la transparence et la participation.

La première stratégie européenne pour l'emploi, lancée en 1997, a contribué à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et donc à une amélioration très concrète du bien-être. La MOC en matière d'éducation et de formation, instaurée en 2002, s'est avérée une aide précieuse pour les États membres dans l'élaboration de leurs politiques et stratégies en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie. Les résultats de la méthode ouverte de coordination sur la protection sociale et l'inclusion sociale (ci-après «MOC sociale») dans des domaines ne relevant pas directement de la compétence communautaire (par ex. les retraites, les prestations familiales et d'invalidité, les soins de santé et les soins de longue durée) témoignent du fait que ce processus représente un complément essentiel à la

²⁶ COM(2007) 502 du 5.9.2007.

législation communautaire. La MOC démontre comment la coopération volontaire entre États membres soutenue par l'Union peut donner une forme concrète au principe de subsidiarité dans le contexte des efforts conjoints qu'ils déploient pour combattre la pauvreté et l'exclusion et mettre en place des systèmes de protection sociale modernes, viables et équitables.

Il s'est avéré indispensable de définir des indicateurs et des objectifs quantifiés pour stimuler les progrès et assurer leur suivi, tant au niveau communautaire que national. La préparation d'une stratégie de Lisbonne pour l'après-2010 sera l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs et d'envisager la fixation d'objectifs encore plus ambitieux (comme des taux d'emploi plus élevés pour les jeunes, les travailleurs âgés et les femmes). Il convient également d'envisager l'introduction ou l'actualisation d'objectifs dans d'autres domaines couverts par la MOC (par ex. le pourcentage du PIB alloué à l'investissement dans le capital humain, la réduction de la pauvreté, notamment celle des enfants, l'amélioration du niveau d'instruction, la fixation d'objectifs pour la réforme des retraites, les systèmes de santé et de soins de longue durée) afin d'exprimer une nouvelle fois la volonté de produire des résultats dans le contexte de l'agenda social renouvelé. Des données statistiques seront nécessaires dans ce contexte. Elles seront produites en collaboration avec Eurostat et le système statistique européen.

Prochaines étapes:

La Commission:

- propose de renforcer et d'exploiter tout le potentiel de la MOC sociale par l'application de certaines procédures et méthodes de travail utilisées dans la stratégie de Lisbonne dans le but d'accroître l'engagement et la visibilité politiques (notamment par la fixation d'objectifs quantitatifs), de consolider les liens avec les autres politiques, d'améliorer les outils d'analyse et les éléments d'appréciation et d'encourager les pratiques de suivi, d'apprentissage mutuel et d'examen collégial des États membres (voir le document joint);
- envisagera de proposer une recommandation sur l'inclusion active (voir le point 4.5).

Le bilan de la réalité sociale fait apparaître un consensus de plus en plus large selon lequel le PIB, utilisé comme mesure de la performance économique, ne suffit pas pour orienter les réponses stratégiques à apporter face aux défis complexes d'aujourd'hui. La Commission appuiera la mise au point d'objectifs de bien-être «allant au-delà du PIB».

5.4. Financement communautaire

La politique de cohésion et les Fonds structurels contribuent de manière essentielle à la promotion des opportunités, de l'accès et de la solidarité en renforçant tant la compétitivité que la cohésion sociale. Pendant la période de programmation actuelle 2007-2013, quelque 14 milliards d'euros seront affectés, au titre de la politique de cohésion et du Fonds social européen, au renforcement de la capacité des entreprises et des travailleurs à anticiper et gérer le changement; environ 26 milliards d'euros iront à l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation, quelque 30 milliards à l'augmentation de l'emploi – et entre autres aux mesures de lutte contre la discrimination –, 5 milliards à l'investissement dans la santé et 1,2 milliard au renforcement de l'emploi et de l'inclusion sociale des migrants. En outre, le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (2007-2013) favorise l'intégration de nouveaux migrants dans les États membres. La Commission collabore avec les États membres

pour que ces investissements soient utilisés le plus efficacement possible et pour soutenir en particulier les priorités politiques de la stratégie de Lisbonne. Comme expliqué au point 4.2 ci-dessus, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) vient en aide aux travailleurs qui perdent leur emploi en raison de la mondialisation.

Le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribuent également à l'agenda social de l'UE en garantissant un approvisionnement en denrées alimentaires de qualité à un prix abordable, en renforçant la compétitivité des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire, et en améliorant la qualité de l'emploi au sein de ces secteurs, ce qui a pour effet d'accroître la qualité de vie dans les régions rurales et d'augmenter les possibilités d'emploi dans ces régions de manière générale.

Le programme pour l'emploi et la solidarité sociale pour la période 2007-2013 (PROGRESS)²⁷ contribue à l'application de la législation communautaire, en générant une vision commune des objectifs et priorités de l'UE et en renforçant les partenariats avec les principaux intervenants aux niveaux communautaire et national. Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie et le programme «Jeunesse en action» soutiennent, pour le premier, le développement d'un enseignement et d'une formation de qualité et, pour le second, l'intégration sociale des jeunes, dans le respect des objectifs politiques des méthodes ouvertes de coordination. Une participation accrue de la communauté scientifique et des liens plus étroits avec les autres activités de recherche en cours soutenues financièrement par le programme-cadre de recherche (2007-2013) contribueront également à la formulation de politiques fondées sur le savoir et des données probantes.

5.5. Collaboration, dialogue et communication

Opportunités, accès et solidarité pour tous – ces mots ne peuvent devenir une réalité qu'au moyen d'une collaboration entre les institutions européennes, les États membres, les autorités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes, y compris les partenaires extérieurs éventuels.

Les organisations de la société civile sont le lien indispensable entre l'Union européenne, les États membres et les citoyens. La Commission continuera à soutenir la capacité d'action des ONG à l'échelle de l'Union et leur participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques communautaires.

Les entreprises, en étroite collaboration avec les autres parties concernées, peuvent également contribuer activement à la réalisation des objectifs de l'agenda social renouvelé, par exemple dans des domaines tels que l'inclusion sociale et le renforcement des compétences.

Il convient de mieux informer les citoyens, les entreprises et les autres parties concernées des possibilités qu'offre l'Union européenne en s'appuyant sur les services existants, tels que le portail EURES pour la mobilité de l'emploi, SOLVIT, le système d'information sur le marché intérieur, «Enterprise Europe Network», le réseau de soutien européen aux entreprises, «Europe Direct», «L'Europe est à vous», etc. La mise sur pied d'un service d'assistance sur le

²⁷ http://ec.europa.eu/employment_social/progress/index_fr.html

marché unique est en préparation, ce qui accroîtra l'offre d'information et les possibilités d'y accéder²⁸.

La Commission continuera à promouvoir une citoyenneté active, notamment dans le contexte de l'Année européenne du dialogue interculturel (en 2008). Les résultats de l'année européenne doivent avoir une incidence durable et être pris en compte dans la totalité des politiques et programmes communautaires concernés.

La Commission continuera en outre à solliciter l'avis des citoyens et des parties prenantes lors de la mise en œuvre de l'agenda social renouvelé.

5.6. Garantir que toutes les politiques communautaires favorisent les opportunités, l'accès et la solidarité

La mise au point d'instruments de suivi fondés sur des données concrètes gagnera en importance, car elle garantira la prise en compte, dans l'ensemble des politiques communautaires, des objectifs liés à la promotion des opportunités, de l'accès et de la solidarité. Le traité actuel impose à la Communauté européenne, dans toutes ses actions, de «chercher à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes»²⁹. De l'avis général, l'UE devrait tenir compte des objectifs de la politique sociale et de la nécessité de combattre toutes les formes de discrimination lors de l'élaboration et la mise en œuvre de toutes ses autres politiques. La Commission continuera à soumettre toutes les nouvelles initiatives importantes à un examen minutieux de leur portée sur le plan social dans le cadre de ses analyses d'impact. Le comité d'analyses d'impact continuera pour sa part à s'assurer que les incidences éventuelles dans le domaine social et celui de l'emploi sont pleinement prises en compte avant la formulation des propositions. Lors de l'évaluation des politiques en place, la Commission accordera une attention renforcée aux répercussions sociales.

L'UE fait déjà montre d'un réflexe social fort lorsqu'elle élabore des dispositions législatives et des mesures relatives au marché intérieur. Par exemple, les règles communautaires en matière de marchés publics laissent une grande latitude aux autorités pour prendre en compte des facteurs sociaux lors de la sélection de la meilleure offre³⁰. Par ailleurs, de nouvelles initiatives, comme la surveillance du marché du commerce de détail, et notamment du prix et de la qualité des produits de base, pourraient avoir des retombées sociales positives.

6. CONCLUSION

Les nouvelles réalités sociales requièrent de nouveaux types d'actions. Les changements sont rapides et les politiques doivent suivre le rythme, en apportant des réponses à la fois novatrices et flexibles aux défis de la mondialisation, des progrès technologiques et de l'évolution démographique.

Le présent agenda social renouvelé répond à ces attentes en montrant comment traduire en actions concrètes les objectifs liés aux opportunités, à l'accès et à la solidarité. L'agenda offre

²⁸ SEC(2005) 985 du 20.7.2005.

²⁹ Article 3 du traité CE.

³⁰ Le manuel des marchés publics socialement responsables, que la Commission publiera en 2009, renfermera des orientations détaillées et des exemples concrets en la matière.

une réponse intégrée qui complète la stratégie de Lisbonne et démontre la volonté d'aboutir à des résultats en faveur des citoyens. Il témoigne du fait que les valeurs européennes demeurent le fondement des politiques communautaires et font partie intégrante de la réponse de l'UE à la mondialisation. Il reflète en outre l'engagement ferme de la Commission envers la dimension sociale, déjà énoncé dans ses objectifs stratégiques de 2005, et représente une contribution essentielle aux efforts consentis à une échelle plus large pour rendre l'Union économiquement forte, socialement responsable et sûre. Le présent agenda, ses actions et ses instruments feront l'objet d'un réexamen en même temps que la stratégie de Lisbonne pour la période après 2010.

La Commission invite le Conseil et le Parlement européen à réaffirmer leur engagement en faveur de la dimension sociale de l'Union européenne en souscrivant au présent agenda social renouvelé et à approuver les propositions législatives qui l'accompagnent.